

**Conseil économique et social**Distr. limitée
28 février 2023Anglais et français
seulementFrançais
Original : anglais**Commission économique pour l'Afrique
Forum régional africain pour le développement durable**

Neuvième session

Niamey (hybride), 28 février - 2 mars 2023

Point 10 de l'ordre du jour*

**Examen et adoption des messages clés et de la Déclaration de Niamey
sur l'accélération d'une reprise inclusive et verte après des crises
multiples et la mise en œuvre intégrale et intégrée du Programme
de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 :
l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine****Neuvième session du Forum régional africain pour le
développement durable : résumé et messages clés****Introduction**

1. La Commission économique pour l'Afrique [CEA] et le Gouvernement de la République du Niger, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et les entités du système des Nations Unies, ont organisé, du 28 février au 2 mars 2023, la neuvième session du Forum régional africain pour le développement durable au Centre de conférences international Mahatma Gandhi et au Palais des congrès, à Niamey, en format hybride ouvert à une participation en personne et en ligne¹.

2. La session a réuni plus de **xxxx** participants, notamment des ministres et des représentants de haut niveau des gouvernements de **xx** États membres de la CEA, d'organismes intergouvernementaux, d'organes et d'institutions spécialisées des Nations Unies, d'autres organisations internationales, des

* ECA/RFSD/2023/1.

¹ Les entités suivantes du système des Nations Unies ont été associées en tant que partenaires à ce processus : Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation internationale du Travail, Organisation internationale pour les migrations, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Groupe régional des Nations Unies pour le développement durable, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, Fonds des Nations Unies pour la population, Programme des volontaires des Nations Unies, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Programme alimentaire mondial et Organisation mondiale du commerce [modifier comme il convient].



grands groupes et autres parties prenantes.

3. Le Forum s'est tenu alors que le monde continue d'être pris dans l'incertitude économique causée par un cercle vicieux de crises sur de multiples fronts. Le multilatéralisme est mis à mal par la géopolitique et les pressions inflationnistes, alors que la guerre en Ukraine se poursuit sans que l'on puisse en voir la fin. La longue traîne de la pandémie de la maladie à coronavirus [COVID-19] persiste sans relâche, de nombreux pays s'en étant à peine remis au cours des deux dernières années. En outre, les effets néfastes des changements climatiques sur les économies et les communautés africaines deviennent plus graves et plus fréquents, tandis que le déclin de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes terrestres se poursuivent à un rythme alarmant. En particulier, la convergence de ces crises géopolitique, financière, climatique et de la biodiversité ne fait qu'aggraver les difficultés économiques, réduire la prospérité et le progrès dans les sociétés du monde entier, en exacerbant la pauvreté, l'insécurité alimentaire et l'accès à une énergie d'un coût abordable, ce qui, à son tour, creuse les inégalités existantes et entrave les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. La neuvième session du Forum a été l'occasion d'échanger de bonnes pratiques et de trouver des solutions propres à accélérer et à élargir la mise en œuvre dans le cadre étroit de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable.

4. La neuvième session du Forum s'est tenue sur le thème : « Accélérer la reprise inclusive et verte après des crises multiples et la mise en œuvre intégrale et intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine ». Ce thème est étroitement lié à celui de la réunion du forum politique de haut niveau pour le développement durable 2023, à savoir « Accélérer la reprise au sortir de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à tous les niveaux »

I. Ouverture de la réunion [point 1 de l'ordre du jour]

5. La séance d'ouverture a été animée par Imirane Maïga, Commissaire à l'organisation des grands événements du Niger. Elle a été officiellement ouverte par Mohamed Bazoum, le Président de la République du Niger. Une allocution de bienvenue a été prononcée par Oudou Ambouca, le Gouverneur de Niamey. Des déclarations d'ouverture ont été faites par Adalgisa Vaz, la Secrétaire d'État au développement des entreprises de Cabo Verde, représentant la Présidente du Bureau de la huitième session du Forum, António Pedro, le Secrétaire exécutif par intérim de la CEA,; Lachezara Stoeva, la Présidente du Conseil économique et social,; Monique Nsanzabaganwa, la Adalgisa Vice-Présidente de la Commission de l'Union africaine, Anita Hamidou et Moustapha Djafare, les représentants des jeunes et Amina Mohammed, la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies.

6. M. Ambouca, évoquant le thème du Forum, a insisté sur le fait que les pays africains, en particulier ceux de l'Afrique subsaharienne, faisaient face à de multiples défis de développement. Le Forum était l'occasion de mener une réflexion sur les objectifs de développement durable et de réaffirmer la détermination des pays africains à les réaliser. À cet égard, le Niger est déterminé à mettre pleinement en œuvre les objectifs, et les partenaires de développement sont invités à poursuivre leurs efforts et l'appui qu'ils lui apportent.

7. M^{me} Vaz a rappelé les nombreux défis auxquels la région du Sahel devait faire face, en particulier les répercussions socioéconomiques de la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), les inégalités économiques, le poids de la dette publique, l'insécurité, les changements climatiques et l'insécurité alimentaire. Elle a cependant fait remarquer que les ressources naturelles et le

dividende démographique dont dispose le continent pourraient l'aider à relever ces défis et à faire en sorte qu'il soit plus inclusif et plus résilient. Le Bureau a accompagné les pays africains dans les efforts qu'ils entreprennent pour obtenir des financements climatiques et pour mettre en place un registre du carbone au sein de la Commission Climat du bassin du Congo. Les priorités auxquelles il devrait répondre désormais comprennent la mobilisation de financements innovants pour un développement vert et inclusif, l'initiative de la Grande Muraille Bleue, les investissements dans la biodiversité et le renforcement des capacités des jeunes et des femmes du continent pour les aider à s'engager dans l'entrepreneuriat vert en s'appuyant sur la science, la technologie et l'innovation.

8. M. Pedro a indiqué que compte tenu des défis que rencontrent les pays africains, la CEA a uni ses efforts à ceux que mènent la Commission de l'Union africaine et les entités des Nations Unies pour assurer la mise en œuvre intégrale des objectifs de développement durable. Les conclusions du Sommet de l'Union africaine sur l'industrialisation et la diversification économique ont permis d'établir une feuille de route pour la réalisation de l'objectif 9 en Afrique. L'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine constitue aussi un cadre qui doit permettre une transformation de l'Afrique assumée par les Africains. M. Pedro est revenu sur les initiatives menées par la CEA pour rendre la chaîne de valeur des minéraux plus écologique, inscrire l'appui aux contributions africaines déterminées au niveau national dans l'action climatique que mènent les équipes de pays des Nations Unies, mettre au point des solutions de commerce électronique visant à réduire la fracture numérique en tenant compte des questions de genre, et accroître les financements en faveur d'investissements dans la réalisation des objectifs.

9. M^{me} Stoeva a indiqué que 40 pays allaient présenter leurs examens nationaux volontaires au cours du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2023, et que ces examens étaient essentiels pour la mise en œuvre des objectifs. Si les progrès accomplis sont mitigés, il importe de souligner que des succès notables ont été enregistrés dans le domaine de l'énergie propre. M^{me} Stoeva a demandé que des efforts supplémentaires soient faits pour créer des emplois et pallier le manque d'infrastructures en Afrique. Elle a fait remarquer que la proposition de stimulus des ODD pourrait contribuer de manière importante à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs et a encouragé les États membres à participer au forum politique de haut niveau et à être prêts à y porter des ambitions plus fortes et des initiatives de transformation pour atteindre les objectifs.

10. M^{me} Nsanzabaganwa a invité les participants à formuler et à mettre au point des propositions concrètes portant sur six facteurs essentiels à une mise en œuvre réussie du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 au cours des dix prochaines années : des plans de mise en œuvre bien chiffrés, conçus et appropriés aux niveaux continental, sous-régional, national et local ; l'intensification des efforts de mobilisation de ressources financières intérieures et extérieures, notamment en faveur du Plan d'action pour la relance verte de l'Union africaine ; l'accélération de la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et des programmes et plans d'action qui s'y rapportent ; le renforcement des capacités de résilience dans la réalisation des objectifs des deux programmes ; la mise en œuvre des deux programmes avec et pour les jeunes ; et le renforcement des partenariats.

11. M^{me} Hamidou et M. Djafare, dans la déclaration qu'ils ont faite conjointement au nom des jeunes, ont appelé tous les pays, institutions et parties prenantes du continent à œuvrer ensemble pour une reprise verte et un développement durable intégré et inclusif, en vue de mettre fin à la famine et à la pauvreté et de protéger la nature.

12. M^{me} Mohammed a fait observer que, si des progrès ont été réalisés, le monde est encore loin d'être là où il aurait dû être à mi-parcours de la période

de mise en œuvre du Programme 2030. Elle a appelé à la solidarité, au sens des responsabilités, à la volonté d'agir et au sens de l'ambition dans les actions visant à mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063. En ce qui concerne le Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023, elle a souligné qu'il devait permettre de redynamiser les actions menées au niveau national et de se montrer plus ambitieux dans la réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs, de mobiliser plus de fonds pour la réalisation des objectifs et de raviver l'esprit de partenariat

13. M. Bazoum a souligné que les changements climatiques, auxquels il faut ajouter la dynamique démographique, ont entraîné dans de nombreux pays africains des difficultés qui doivent être résolues si l'on veut que l'Afrique fasse des progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable. Le Président a engagé les pays développés à jouer leur rôle pour garantir l'accès des pays africains aux financements climatiques, notamment en ce qui concerne le Fonds Climat Sahel. Si l'Afrique n'est responsable que de façon très marginale des facteurs à l'origine des changements climatiques, les catastrophes naturelles accentuées par ces changements lui font subir un lourd tribut. Il est donc essentiel de doter la région des moyens nécessaires pour renforcer sa résilience. Le Président a insisté sur le fait qu'il est important de développer le capital humain, en particulier celui des jeunes. En outre, une gestion durable de l'eau s'impose, du fait de la vive compétition pour les ressources en eau qui règne au niveau international. Le Président a exhorté les participants à formuler des messages clés qui aideraient l'Afrique à contribuer de manière optimale au prochain Sommet sur les objectifs de développement durable.

II. Résumé et messages clés

14. Les sections qui suivent contiennent un résumé des principales questions, tendances et messages clés, y compris les recommandations issues des présentations et des délibérations du Forum à sa neuvième session. Les messages clés portent notamment sur les priorités, les choix stratégiques et les recommandations de l'Afrique visant à accélérer la mise en œuvre à différents niveaux, et constituent la contribution collective de la région au forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2023.

A. Table ronde de haut niveau 1 : De l'Afrique au forum politique de haut niveau pour le développement durable et au Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023 : priorités pour faire face aux crises multiples et accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine [point 2 de l'ordre du jour]

1. Débats et tendances

15. Au cours de la discussion qui a suivi, les participants ont noté le peu de progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et les grands défis de développement auxquels l'Afrique est confrontée. Les progrès réalisés par les États membres dans la mise en œuvre du Programme 2030 avaient été inégaux, et il était donc crucial de promouvoir le partage des expériences et des meilleures pratiques.

16. Les panélistes ont également noté l'urgence pour les pays africains de renforcer leur résilience en vue de réduire leur vulnérabilité aux chocs climatiques. Les États devraient tirer parti du pouvoir de la science et des technologies innovantes pour renforcer leur capacité d'adaptation aux changements climatiques. Il était également important d'adopter des solutions nationales axées sur les moteurs, tels que le secteur de l'énergie, et sur les catalyseurs, tels que des institutions fortes, afin d'ancrer les progrès vers la réalisation des objectifs.

17. Les panélistes ont appelé à renforcer les efforts mondiaux pour promouvoir un accès durable et équitable à l'eau et à l'assainissement pour tous ; à accélérer les progrès en matière d'accès à l'énergie, y compris l'énergie propre, d'intensité énergétique et de capacité de production d'électricité renouvelable ; à soutenir les initiatives visant à promouvoir l'innovation, la croissance économique, la création d'emplois et la connectivité et à renforcer la mobilisation des ressources nationales et la coopération stratégique au service du développement.

2. Messages clefs

18. À la lumière des débats, les participants au Forum ont convenu que les États membres devraient prendre les mesures suivantes :

a) Élargir la participation du secteur privé aux initiatives d'innovation et de mobilisation des ressources, notamment en améliorant l'efficacité des régimes fiscaux et en freinant les flux financiers illicites internationaux ;

b) Augmenter les investissements dans les systèmes d'irrigation afin de réduire la dépendance excessive de nombreux pays africains à l'égard de l'agriculture pluviale ;

c) Élaborer des stratégies innovantes pour promouvoir la participation des jeunes à la mise en œuvre et à l'examen du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, car les jeunes pourraient jouer un rôle essentiel en tant que partenaires précieux du gouvernement et devraient constituer au moins 30 % des délégations des États africains participant aux réunions internationales liées aux objectifs de développement durable ;

d) Renforcer les institutions afin qu'elles soient mieux à même d'ancrer les initiatives visant à promouvoir la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

e) Accroître les investissements dans des projets d'exploitation des ressources énergétiques africaines, notamment les sources d'énergie propres, nouvelles et renouvelables ;

f) Investir dans des projets visant à promouvoir l'industrialisation et l'exportation de produits finis, le but étant d'exploiter pleinement les possibilités découlant de la création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

B. Table ronde de haut niveau 2 : De la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et au-delà : des financements pour parvenir à une reprise inclusive et à des transitions justes et pour accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030 et de l’Agenda 2063 : l’Afrique que nous voulons de l’Union africaine [point 4 de l’ordre du jour]

1. Débats et tendances

19. Les participants ont noté que les problèmes de disponibilité et de qualité des données continuaient d’entraver la capacité des pays africains à prendre des décisions en matière d’adaptation et à renforcer leur résilience face aux changements climatiques.

20. Pour la majorité des pays africains, une reprise inclusive après la pandémie de COVID-19 signifiait qu’ils devaient aller au-delà du financement national. La structure de financement mondiale actuelle était fragmentée et ne répondait pas de manière adéquate aux besoins et aux priorités du continent. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire étaient essentielles au financement des efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable.

21. Le problème de la viabilité de la dette restait un obstacle majeur au financement et au développement durable en Afrique. Le remboursement de la dette entravait la capacité de certains États à financer les efforts requis pour atteindre les objectifs.

22. Les approches intégrées impliquant plusieurs niveaux de gouvernement et la prise en compte des objectifs dans la planification décentralisée servaient de points de départ utiles pour faire en sorte que le financement atteigne les populations qui risquent le plus d’être laissées pour compte, en particulier celles des zones rurales.

23. Les participants ont fait observer que les conflits internes et le terrorisme entravaient la mobilisation des financements et la réalisation d’un développement durable aux niveaux national et régional dans certains pays, en particulier ceux de la région du Sahel.

24. Les catastrophes d’origine climatique, notamment les sécheresses plus fréquentes et plus intenses, les inondations, les vagues de chaleur et les saisons irrégulières, touchaient de plus en plus le continent, et les personnes en situation de vulnérabilité, notamment les femmes et les filles, étaient affectées de manière disproportionnée.

2. Messages clefs

25. À l’issue du débat, les participants se sont accordés sur les messages clefs suivants :

a) Les États membres devraient :

i) Œuvrer activement pour le lancement opérationnel du fonds pour les pertes et dommages dont la création avait été annoncée lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et accorder une attention particulière au financement des mesures d’adaptation ;

ii) Créer les conditions nécessaires pour faire participer le secteur privé et pour l’inciter à mobiliser des sources de financement supplémentaires en faveur des contributions déterminées au niveau national, sachant que seulement 14 % du

financement de la lutte contre les changements climatiques en Afrique provient du secteur privé ;

iii) Prendre en compte les changements climatiques dans la planification et la budgétisation du développement national afin d'accroître les capacités d'adaptation nationales ;

b) Les entités du système des Nations Unies et les partenaires de développement devraient apporter un appui technique aux États membres pour renforcer la capacité institutionnelle à produire des données démographiques, ventilées par âge, sexe et lieu, afin de mesurer collectivement les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs de développement durable.

C. Tables rondes en plénière sur les actions et examens nationaux et infranationaux visant à accélérer et à intensifier la mise en œuvre en Afrique [point 5 de l'ordre du jour]

1. Examens nationaux volontaires et apprentissage par les pairs pour renforcer les interventions au niveau national [point 5 a) de l'ordre du jour].

a) Débats et tendances

26. Les intervenants ont noté qu'avec le temps, les examens nationaux volontaires devenaient plus inclusifs et plus intégrés et qu'ils adoptaient de plus en plus une approche globale faisant intervenir l'ensemble des communautés et des pouvoirs publics. Des efforts étaient en outre faits pour que des approches sensibles au genre et à la protection de l'enfance soient adoptées dans le cadre du processus d'examen national volontaire. À cet égard, les États ont mis en œuvre de nombreuses réformes qui ont permis d'améliorer l'accès à l'éducation, aux soins de santé et à l'assurance maladie et de faire en sorte que les intérêts des enfants soient dûment pris en compte. En outre, plusieurs pays africains, dont l'Eswatini, l'Éthiopie, le Gabon, le Libéria, le Mali et le Togo, ont établi des cadres de financement climatique au profit des enfants.

27. Un certain nombre de difficultés subsistent toutefois, notamment en raison de l'insuffisance des moyens dont disposent de nombreux pays africains, du manque de données fiables et actualisées et de l'absence de mécanismes de responsabilisation et de suivi. Le processus d'examen national volontaire doit être vu comme une bonne occasion de déployer des ressources supplémentaires pour les mécanismes et systèmes nationaux et locaux de protection de l'enfance dans de nombreux domaines comme la santé, notamment la santé reproductive et la santé mentale, la justice et la protection sociale.

28. Les intervenants, notant avec préoccupation que, dans de nombreux pays africains, les jeunes étaient rarement associés aux examens nationaux volontaires, ont insisté sur le fait qu'il importait de les y faire participer pleinement, en particulier parce qu'ils sont réputés pour leur esprit d'innovation dans la recherche de solutions aux problèmes, et qu'ils représentent aujourd'hui quelque 37 % de la population en Afrique. Les États membres devraient adopter une approche multipartite inclusive prévoyant expressément la participation des jeunes. Les intervenants ont engagé les États à mobiliser suffisamment de ressources financières pour contribuer à la réalisation de cet objectif, notamment par la mobilisation de ressources intérieures, de financements innovants et de partenariats stratégiques avec les acteurs du secteur privé. Il est en outre important de faire connaître les meilleures pratiques que mettent en œuvre les différents pays dans ce domaine et de renforcer les activités d'apprentissage par les pairs.

b) Messages clés

29. À la lumière des débats, les participants au Forum ont convenu que les États membres devraient prendre les mesures suivantes :

a) Veiller à ce que les examens nationaux volontaires soient pleinement inclusifs et que toutes les parties prenantes concernées, notamment les jeunes, les femmes, les groupes autochtones et les personnes handicapées, soient associées à toutes leurs différentes étapes ;

b) Adopter des approches novatrices et efficaces, et collaborer avec des partenaires, notamment l'Organisation des Nations Unies et d'autres acteurs de développement, pour pallier le manque de données, l'insuffisance de moyens de nombreuses parties prenantes et d'autres difficultés majeures ;

c) Renforcer les initiatives réussies, comme l'initiative Jeunes rapporteurs des objectifs de développement durable, qui a permis à des jeunes de la République démocratique du Congo de collecter volontairement des données au niveau local et de les utiliser pour faciliter le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs, et inviter les jeunes à prendre part au Sommet de la jeunesse africaine sur les objectifs de développement durable, qui se tiendra à Lusaka en juin 2023, pour continuer à promouvoir cette approche ;

d) Faire en sorte que toutes les actions visant à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 soient inclusives ;

e) Veiller à ce que les initiatives d'inclusion, de renforcement des capacités et de mobilisation de ressources soient mieux synchronisées pour faciliter une mise en œuvre efficace des deux programmes.

2. Examens locaux volontaires et apprentissage par les pairs pour stimuler les interventions au niveau local [point 5 b) de l'ordre du jour]**a) Débats et tendances**

30. Les participants ont noté que les communautés locales jouaient un rôle essentiel pour aider leur région à se relancer sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable. Ils ont présenté et décrit de manière détaillée des exemples de partenariats et de collaboration avec les parties prenantes dans de nombreuses localités et ont insisté sur l'importance cruciale qu'il y a à établir des liens solides entre les processus locaux et nationaux et les différentes parties prenantes. Grâce à de tels liens, les progrès réalisés au niveau local devraient permettre de stimuler ceux qui seront réalisés au niveau national, de maximiser les engagements pris en matière de collecte de données et de financement, et d'intégrer une approche fondée sur les droits de l'homme dans l'établissement de rapports sur les objectifs.

b) Messages clés

31. À la lumière des débats, les participants au Forum se sont accordés sur les messages clés suivants :

a) Les États membres sont priés de prendre les mesures suivantes :

i) Établir et maintenir des liens étroits entre les examens réalisés aux niveaux national et local pour renforcer la collaboration entre les parties prenantes, la collecte de données, l'élaboration de politiques et la réalisation des objectifs ;

ii) Reconnaître que les communautés locales, en tant que dépositaires d'informations sur le terrain, jouent un rôle primordial lorsqu'il s'agit de surmonter les difficultés liées à la collecte et à la désagrégation des données ;

iii) Faire participer, sans exclusive, la société civile et les

parties prenantes au processus d'examen local volontaire de manière à ce que les communautés locales et communales s'approprient le programme de développement durable ;

iv) Veiller à ce que le secteur privé participe au processus d'examen local volontaire et créer un environnement propice à la prise en compte des réflexions des jeunes dans les processus d'élaboration de politiques ;

v) Rechercher et encourager des solutions locales et communautaires innovantes aux problèmes liés à l'environnement, à la santé, à l'éducation et à d'autres domaines pour stimuler l'apprentissage par les pairs ;

vi) Aider les communautés et la société civile à promouvoir et à défendre les droits de l'homme, et veiller à ce que le processus d'examen local volontaire soit intégré au système obligatoire de présentation de rapports nationaux sur les droits de l'homme ;

vii) Se servir des examens locaux volontaires comme d'un outil pour collaborer avec les communautés, leur faire connaître les programmes mondiaux et régionaux et leur permettre de prendre des initiatives locales pour contribuer à la réalisation des objectifs de ces programmes de sorte que personne ne soit laissé de côté.

b) L'Organisation des Nations Unies est priée de prendre les mesures suivantes :

i) Continuer à aider les communautés locales à réaliser des examens locaux volontaires et à mettre en œuvre le programme de développement durable au niveau local, grâce à une assistance technique, à la mise en œuvre de lignes directrices spécialisées et à l'octroi de financements ;

ii) Promouvoir davantage les examens locaux, la mise en œuvre du programme de développement durable au niveau local, ainsi que les expériences et les idées qui ont émergé au niveau local dans les instances nationales, régionales et mondiales ;

iii) Continuer à intégrer une approche fondée sur les droits de l'homme dans les mesures d'appui au processus d'examen local volontaire et dans l'établissement de rapports sur les objectifs de développement durable ;

iv) Aider à renforcer les capacités de collecte, de synthèse et d'analyse des données en rapport avec les examens locaux volontaires, et à établir un lien entre ces capacités et les activités de recueil de données menées dans le cadre des examens nationaux volontaires.

D. Table ronde plénière sur le thème : « Repenser la disponibilité des données et les systèmes de données en Afrique pour faire face aux chocs multiples et accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine » [point 6 de l'ordre du jour]

1. Débats et tendances

32. Les intervenants ont fait observer que, si les statistiques officielles étaient la source d'information statistique la plus fiable, elles ne répondaient

pas aux exigences d'actualité, de périodicité ou de désagrégation requises pour une prise de décision efficace dans la mise en œuvre des objectifs de développement aux niveaux national et international. Le numérique, ainsi que les sources de données nouvelles et alternatives, dont les big data et les nouvelles méthodes résultant de l'apprentissage machine et de l'intelligence artificielle, ouvrent des opportunités dont les pays doivent tirer parti pour pallier cette insuffisance. Pour y parvenir, il faudrait accroître les investissements dans les ressources humaines, en ciblant plus particulièrement les jeunes.

33. Les intervenants ont également relevé que le manque de financement consacré à la collecte de données relatives aux objectifs de développement durable était l'un des principaux obstacles à la production de données actualisées pouvant servir à la mise en œuvre de plans nationaux et internationaux de développement. Fondamentalement, il importe de noter que la création d'un espace de données propres à faciliter la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 passe par l'établissement de partenariats. À cet égard, le secteur privé sera un partenaire incontournable pour la mobilisation des investissements nécessaires à la mise en place d'un système de données.

2. Messages clés

34. À la lumière des débats, les participants au Forum ont convenu que les États membres devraient prendre les mesures suivantes :

a) Accroître les ressources financières nationales nécessaires à une production durable de données, en renforçant les efforts de numérisation et d'adoption de technologies de données nouvelles et innovantes pour aider à mettre en place des systèmes de données en temps réel, l'objectif étant de pouvoir mettre à disposition des informations actualisées permettant de prendre des décisions politiques adaptées, notamment en temps de crise ;

b) Élaborer des cadres intégrés pour synchroniser les données administratives et les statistiques nationales ;

c) Investir dans le renforcement des capacités des professionnels du secteur des données et dans la création d'une véritable culture de données chez les jeunes, afin qu'ils puissent s'impliquer pleinement dans toutes les étapes de la chaîne de valeur statistique ;

d) Utiliser les hackathons de science des données comme un outil pour aider les jeunes à améliorer leurs compétences en matière de données et à faire preuve de créativité pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable ;

e) Aider à constituer et à renforcer des associations statistiques avec pour objectif de forger de véritables partenariats pour la réalisation des objectifs ;

f) Éviter de créer des cimetières de données en multipliant les portails de données non intégrés, et entreprendre plutôt de mettre en place des systèmes de données qui « se parlent », et ce afin de créer un espace de données unique pour l'Afrique.

E. Réunions parallèles pour un examen approfondi des progrès réalisés et un apprentissage par les pairs sur les sous-thèmes du Forum régional [point 7 de l'ordre du jour]

1. Eau potable et assainissement [point 7 a) de l'ordre du jour].

a) Débats et tendances

35. Les participants ont noté que les ressources en eau du continent étaient menacées à long terme par les changements climatiques, l'urbanisation et la croissance démographique rapide. Le doublement prévu de la population du

continent, qui devrait atteindre 2,4 milliards d'habitants d'ici à 2050, rendrait encore plus difficile la réalisation des cibles de l'Objectif 6. Cette réalisation nécessiterait donc en Afrique une accélération spectaculaire des progrès actuels.

36. Les eaux transfrontières avaient le potentiel inexploité de contribuer au développement économique et à la coopération en Afrique. Toutefois, les accords transfrontières n'étaient opérationnels que pour 22 % des masses d'eau de surface du continent et pour seulement 3 de ses 106 aquifères d'eau souterraine.

37. Si la disponibilité des données s'améliorait, de nombreux pays africains ne disposaient toujours pas des données nécessaires pour mesurer les progrès accomplis vers les cibles et les indicateurs de l'Objectif 6.

38. Alors que les groupes vulnérables, notamment les femmes dans les zones rurales et les personnes handicapées, sont les plus touchés par les problèmes d'eau, d'assainissement et d'hygiène, leur participation dans la conception et la mise en œuvre des politiques et programmes pertinents était très limitée.

b) Messages clés

39. À l'issue des débats, les participants se sont accordés sur les messages clés suivants :

- a) Les États membres sont priés de prendre les mesures suivantes :
 - i) Accélérer l'adoption de la Déclaration de Dakar du neuvième Forum mondial de l'eau, de la Déclaration de Douchanbé issue de la Conférence internationale sur la prévention des catastrophes liées à l'eau et de la Déclaration d'Abidjan du vingt-et-unième Congrès de l'Association africaine de l'eau et de l'assainissement et de la septième Conférence internationale sur la gestion des boues de vidange, et la communauté internationale et toutes les parties prenantes sont invitées à soutenir leur mise en œuvre ;
 - ii) Augmenter l'allocation des ressources nationales et faciliter les investissements du secteur privé dans l'amélioration et le développement des infrastructures d'eau et d'assainissement et dans la gestion des ressources en eau, en particulier les ressources en eaux souterraines transfrontières ;
 - iii) Prendre des décisions fondées sur des données probantes et actualisées à tous les niveaux en donnant la priorité aux investissements dans le suivi, l'évaluation, la gestion des connaissances et de l'information et l'apprentissage, ainsi qu'en encourageant la recherche et l'application des connaissances, de l'innovation et de la technologie pour éclairer les interventions sectorielles et l'élaboration des politiques ;
 - iv) Revitaliser le Groupe Eau-Afrique des Nations Unies afin qu'il puisse répondre de manière efficace et effective aux demandes d'assistance technique, de soutien et d'expertise des pays et des régions.
- b) Les États membres et les partenaires de développement sont priés de prendre les mesures suivantes :
 - i) Accroître la visibilité de l'eau et de l'assainissement et la valeur qui leur est attachée, à se concentrer sur les ressources en eaux souterraines et leur gestion dans le cadre d'une approche intégrée de la gestion des ressources en eau qui s'appuie sur des liens et intègre aussi de nouveaux concepts tels que l'eau virtuelle, qui peut être utilisée dans la production agricole et le commerce entre les régions riches en eau et les régions soumises à des

contraintes hydriques pour assurer la sécurité alimentaire et l'efficacité de l'utilisation de l'eau. Ils sont également encouragés à utiliser des solutions fondées sur la nature pour protéger les ressources naturelles afin d'améliorer davantage la qualité de l'eau, en tant que l'épine dorsale du cadre d'action pour le suivi de la Vision africaine de l'eau pour 2025 ;

ii) Appliquer une approche fondée sur les droits de l'homme à la mise en valeur des ressources en eau et à la fourniture des services connexes, afin d'assurer la pleine participation des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et des autres groupes vulnérables ;

iii) promouvoir et soutenir l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques dans les plans et les politiques de gestion des ressources en eau en utilisant une approche fondée sur les droits de l'homme ;

2. Une énergie propre et abordable [point 7 b) de l'ordre du jour].

a) Débats et tendances

40. Les intervenants ont noté que l'Afrique n'était pas sur la bonne voie pour atteindre les cibles de l'objectif 7, et ce malgré quelques progrès notables accomplis en ce qui concerne l'accès à l'énergie dans quelques pays, comme le Ghana et le Kenya.

41. Sur les 23 pays qui, ensemble, représentent 80 % de la population mondiale sans accès à l'électricité, 19 sont en Afrique. Le continent abrite encore 80 % des 733 millions de personnes qui n'ont pas accès à l'électricité dans le monde, et beaucoup vivent en République démocratique du Congo et au Nigéria. L'Afrique compte par ailleurs 36 % des 2,4 milliards de personnes sans accès à des combustibles et à des technologies de cuisson propre dans le monde.

42. Même si le continent se dote de plus en plus d'énergies renouvelables, la part africaine de sources d'énergie renouvelables modernes dans la consommation finale d'énergie reste très faible, et l'amélioration de l'efficacité énergétique continue de poser problème.

43. Le financement de l'accès à l'énergie est un des problèmes les plus urgents en Afrique, moins de 2 % des investissements mondiaux dans les énergies propres allant au continent. Il se crée ainsi un cercle vicieux dans lequel les investisseurs se demandent si le marché de l'énergie est viable, pourtant un tel marché ne saurait voir le jour sans investissements suffisants. L'Afrique est également injustement considérée comme une destination à risque pour les investissements. La disponibilité de financements mixtes assortis de garanties partielles pourrait permettre de pallier cette situation. Les institutions financières africaines devraient également investir davantage dans l'énergie sur le continent et les cadres réglementaires doivent être transparents.

44. Enfin, les intervenants ont insisté pour qu'une solution mondiale soit trouvée pour lutter contre les changements climatiques et réduire les émissions, tout en permettant aux pays africains de tirer parti de leurs richesses naturelles pour alimenter leur transformation économique et combler les écarts de développement chroniques.

b) Messages clés

45. À l'issue des débats, les participants au Forum se sont accordés sur les messages clés suivants :

a) Les États membres et les partenaires de développement sont priés de prendre les mesures suivantes :

- i) Collaborer pour faire en sorte que des investissements soient réalisés dans des réseaux solides, la numérisation, les technologies innovantes, la flexibilité des systèmes et les systèmes électriques transfrontaliers, toutes choses essentielles pour relever les défis de l'accès à l'énergie, renforcer la résilience, assurer la sécurité énergétique et lutter contre les changements climatiques en Afrique ;
- ii) Donner la priorité à l'accès aux solutions de cuisson propre et prévoir des incitations tarifaires pour attirer les investissements du secteur privé dans ce domaine ;
- iii) Veiller à ce que ce type de partenariat aide véritablement l'Afrique à réaliser une transition énergétique juste, équitable et inclusive qui ne laisse personne de côté, sans perdre de vue l'objectif primordial qu'est le développement durable et sans oublier de renforcer les moyens de mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national des pays africains, étant donné que les partenariats pour une transition énergétique juste sont des instruments catalytiques potentiels qui favorisent la décarbonisation et la transition vers des émissions nettes nulles en Afrique.
- b) Les partenaires de développement, en particulier les banques multilatérales de développement, sont invités à encourager des investissements dans le gaz naturel pour en faire un combustible de transition en Afrique, conformément au communiqué de Kigali du Forum de l'énergie durable pour tous et à la Position commune africaine sur l'accès à l'énergie et la transition juste. Cette démarche permettra de promouvoir l'intégration plus rapide et plus large de différentes sources d'énergie renouvelables, comme l'énergie éolienne et l'énergie solaire, et de soutenir le développement et l'utilisation de l'hydrogène vert sur le continent, qui doit avant tout profiter au continent, et éviter tout arrangement à visée purement extractive et exportatrice ;
- c) Les pays africains et les partenaires du développement sont instamment invités à unir leurs efforts pour trouver des moyens novateurs de mobiliser les investissements nécessaires à une transition juste. À cet égard, l'architecture financière internationale devrait être réformée de toute urgence afin qu'elle devienne plus favorable au financement de la transition ;
- d) Les gouvernements africains devraient prendre les mesures suivantes :
- i) Renforcer de toute urgence leurs politiques et créer un environnement favorable à la mobilisation non seulement investissements étrangers directs, mais aussi d'investissements du secteur privé africain dans la transition énergétique, dans la mesure où les mécanismes qui permettent de tirer parti de ressources publiques limitées pour accroître les investissements du secteur privé africain dans la transition énergétique sont essentiels.
- ii) Renforcer l'intégration régionale et tirer parti de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine pour exploiter les abondantes ressources en énergie propre du continent, transformer ses minéraux essentiels, s'industrialiser et faire avancer le programme mondial de transition énergétique ;
- e) Les États membres et les partenaires doivent promouvoir et soutenir l'accès aux données à différents niveaux, ainsi qu'une meilleure utilisation de ces données, concernant le potentiel énergétique, la consommation d'énergie et les investissements, afin de mieux contribuer aux efforts visant à relever les défis énergétiques en Afrique ;

f) Les gouvernements et les partenaires de développement sont encouragés à libérer le potentiel de l'innovation et de l'esprit d'entreprise chez les jeunes afin de relever les défis énergétiques et climatiques en Afrique et de promouvoir des solutions de développement durable.

3. Industrie, innovation et infrastructure [point 7 c) de l'ordre du jour]

a) Débats et tendances

46. Les panélistes et les participants ont fait observer que la mise en place de cadres juridiques et réglementaires propices à la création de fonds de service et d'accès universels était une mesure nécessaire pour attirer les investissements du secteur privé et assurer une connectivité Internet significative dans les zones non desservies et mal desservies. Une attention particulière devrait être accordée à la mise en place de réglementations fondamentales pour la cybersécurité, la protection des données et l'identité numérique, qui étaient cruciales pour une connectivité significative et l'adoption de technologies émergentes.

47. Le développement industriel en Afrique devrait reposer sur trois stratégies fondamentales : l'activité manufacturière destinée à l'exportation, le regroupement industriel et le financement de la recherche et de l'innovation en matière d'industrialisation.

48. Les pays devraient accroître les investissements dans les compétences technologiques nécessaires pour transformer localement leurs vastes ressources naturelles, exporter des produits à valeur ajoutée et créer des industries inclusives qui favorisent la réalisation des plans de développement.

49. La faiblesse de leurs capacités industrielles et technologiques avaient rendu les pays africains moins à même de se remettre de la pandémie de COVID-19 et d'autres crises. L'absence de telles capacités avait réduit les possibilités d'industrialisation des petites et moyennes entreprises africaines et les empêchait de participer pleinement aux chaînes de valeur mondiales.

b) Messages clés

50. À l'issue du débat, les participants se sont accordés sur les messages clefs suivants :

a) Les États membres devraient accélérer l'évolution de l'enseignement scientifique et technologique dans les universités afin de rendre leurs programmes plus concrets en combinant la théorie et la pratique. Une telle approche aidera les ingénieurs et les techniciens qui sont des inventeurs et des fabricants de produits technologiques à entrer sur le marché du travail ;

b) Les États et le secteur privé devraient prendre les mesures suivantes :

i) Mettre en œuvre des politiques et des stratégies pour soutenir les petites et moyennes entreprises, créer des emplois et stimuler la productivité en Afrique ;

ii) Accroître les investissements dans les infrastructures matérielles et immatérielles, y compris les transports, et dans le développement des compétences liées aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'aux sciences, aux technologies et à l'innovation ;

iii) Aider les entreprises à accroître leurs exportations ;

iv) Attirer les investissements directs étrangers pour tisser des liens entre les pays d'Afrique et d'autres régions du monde, faciliter les transferts de technologie et renforcer les capacités ;

v) Promouvoir les zones économiques spéciales et les

investissements productifs qui facilitent le partage d'informations entre les entreprises participantes et l'augmentation des investissements dans la science, la technologie et l'innovation.

c) Les pays devraient mettre en place des chaînes de valeur régionales résilientes afin de développer des économies productives et compétitives capables de tirer pleinement parti des possibilités de mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine afin d'accélérer la réalisation du Programme de développement durable et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine ;

d) Les entités du système des Nations Unies et les organisations régionales de développement devraient aider les États à accéder à des instruments de financement mixtes, notamment des apports de capitaux à des conditions de faveur, des fonds climatiques et verts et des outils d'atténuation des risques, afin d'encourager les investisseurs privés intéressés par des projets de développement des infrastructures.

4. Villes et communautés durables [point 7 d) de l'ordre du jour].

a) Débats et tendances

51. Les participants ont fait observer que l'urbanisation rapide en Afrique continuait d'être stimulée par la démographie, les conflits, l'exode rural et la mobilité transfrontalière.

52. L'urbanisation non gérée entraînait l'augmentation des inégalités, l'inadaptation et la surcharge des infrastructures et des services, l'aggravation de la pollution atmosphérique et le développement d'agglomérations urbaines non planifiées.

53. L'Afrique était l'un des continents les plus vulnérables aux changements climatiques, et les établissements urbains avaient subi les effets néfastes des phénomènes météorologiques extrêmes et des catastrophes naturelles, lesquels avaient poussé les populations vers les villes, en particulier les populations pauvres et vulnérables.

54. Les limitations en matière de financement et de ressources humaines figuraient parmi les principaux obstacles à l'avènement de villes et de communautés durables.

55. Les communautés et les connaissances locales s'étaient avérées essentielles à la construction de villes intelligentes.

b) Messages clefs

56. À l'issue du débat, les participants se sont accordés sur les messages clés suivants :

a) Les États membres devraient prendre les mesures suivantes :

i) Renforcer la capacité des administrations locales à jouer un rôle essentiel dans la planification économique afin de stimuler le développement urbain ;

ii) Créer des conditions propices à une architecture de gouvernance inclusive pour la planification urbaine, en particulier pour l'inclusion de groupes marginalisés tels que les migrants, les réfugiés et les personnes vivant avec un handicap ;

iii) Adopter une approche fondée sur les droits de l'homme et intégrer les questions de genre et de migration dans les plans de développement urbain.

b) Les États membres et les partenaires de développement sont instamment priés d'investir dans des systèmes de données propres à renforcer un développement et

un aménagement urbains fondés sur des données probantes ;

c) Les États membres et le système des Nations Unies devraient établir des liens plus étroits dans la mise en œuvre et l'examen de programmes mondiaux tels que les objectifs de développement durable et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, sachant que les examens volontaires nationaux avaient servi de point de départ utile pour assurer cette synergie ;

5. Partenariats [point 7 (e) de l'ordre du jour].

a) Débats et tendances

57. Au cours du débat qui a suivi, les panélistes ont fait observer que la priorité devait être donnée à un financement prévisible pour les pays africains grâce à la mobilisation des ressources nationales. Cela aiderait à atténuer les effets des quatre chocs auxquels les pays avaient fait face : la pandémie de coronavirus 2019 (COVID-19), les changements climatiques, la guerre en Ukraine et le risque à long terme de réduction de l'aide publique au développement. L'Afrique devait stimuler sa reprise et sa croissance verte en accélérant la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), en concevant le plan de relance dont elle avait tant besoin et en favorisant sa transformation inclusive et verte à long terme. Cependant, pour que le commerce prospère, il fallait des investissements dans les secteurs cruciaux et un effort concerté des décideurs.

58. Les panélistes ont également souligné combien il était important de revitaliser la coopération et les partenariats internationaux ; de mettre en place des institutions mondiales, locales et nationales pour faire face durablement aux risques universels liés aux données, à la facilitation du commerce, à l'innovation et au transfert de technologies ; de réduire la fracture numérique ; de renforcer les capacités; d'assurer un financement durable ; et d'améliorer la gestion de la dette et la préparation aux crises.

b) Messages clefs

59. À l'issue du débat, les participants se sont accordés sur les messages clefs suivants :

a) Les États membres devraient prendre les mesures suivantes :

i) Mettre en œuvre une feuille de route pour la modernisation et la transformation du système statistique national, afin de renforcer la capacité des pays à résister aux chocs tout en facilitant la production de données ventilées pour l'établissement de rapports sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063 ;

ii) Renforcer la numérisation et l'efficacité des mécanismes de collecte des recettes et d'exécution des dépenses, afin de promouvoir la transparence et la reddition des comptes tant pour les recettes que pour les dépenses du budget de l'État ;

iii) Améliorer les politiques en matière de fiscalité et de dépenses, et renforcer les institutions, les capacités humaines, les financements verts, les interventions de suivi et d'évaluation, et les réglementations qui influencent positivement les comportements et accélèrent la relance verte et le respect des droits de l'homme pour tous ;

iv) Renforcer les capacités des petites et moyennes entreprises en matière de technologie financière, de technologie de la santé, de technologie agroalimentaire et d'autres innovations et améliorer leur accès aux marchés, afin qu'elles puissent renforcer leur compétitivité, accroître leurs revenus et contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable.

b) Les partenaires de développement devraient prendre les mesures suivantes :

i) Améliorer l'accès des pays africains au financement, y compris les nouvelles sources de financement de l'action climatique, à des taux abordables, calculés d'après des critères équitables et transparents (pas uniquement sur la base des modèles de fonctionnement des agences de notation), et sans l'imposition de ce qu'il est convenu d'appeler la « prime africaine » ;

ii) Déployer une gamme de nouveaux instruments financiers, y compris des droits de tirage spéciaux nouveaux et accrus, afin de fournir des liquidités supplémentaires et une marge de manœuvre budgétaire aux pays africains, pour leur permettre de faire face aux contraintes d'urgence en la matière.

c) Les États membres et les partenaires de développement devraient endiguer de toute urgence les flux financiers illicites, redoubler d'efforts pour recouvrer les avoirs perdus du fait des flux financiers illicites, et élaborer une convention fiscale des Nations Unies pour renforcer les capacités des pays africains en matière de collecte des recettes.

6. Table ronde plénière sur l'exploitation de la science, de la technologie, de l'innovation et de la transformation numérique pour accélérer la reprise et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine [point 8 de l'ordre du jour]

1. Contexte

60. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Forum a examiné la mise à profit de la science, de la technologie, de l'innovation et de la transformation numérique... *[modifier et compléter comme il convient]*.

1. Débats et tendances

61. *[compléter comme il convient : uniquement dans les grandes lignes, aborder une question par paragraphe]*.

2. Messages clés

62. À l'issue du débat, les participants se sont accordés sur les messages clés suivants :

a) *[compléter comme il convient]*

b) *[compléter comme il convient]*

7. Présentations et débats sur les mesures d'accélération et les partenariats pour une reprise inclusive et verte après des crises multiples et pour la mise en œuvre intégrale et intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine [point 9 de l'ordre du jour]

1. Contexte

63. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Forum a engagé un dialogue sur le soutien apporté par le système de développement des Nations unies pour faire face aux crises multiples et accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ; les grands groupes et autres parties prenantes ont exprimé leurs points de vue sur la lutte contre les chocs multiples et l'accélération de la mise en œuvre ; une présentation a été faite sur la mise en œuvre des conclusions des sessions précédentes du Forum régional africain pour le développement durable et des engagements et actions visant à accélérer la mise en œuvre du développement durable ont été présentés *[modifier et compléter le cas échéant]*.

2. Débats et tendances

64. *[compléter comme il convient : uniquement dans les grandes lignes, aborder une question par paragraphe].*

3. Messages clés

65. À l'issue du débat, les participants se sont accordés sur les messages clés suivants :

- a) [compléter comme il convient]
- b) [compléter comme il convient]
- c) [compléter comme il convient]
- d) [compléter comme il convient]

8. Motion de remerciements

66. Les ministres, les hauts fonctionnaires et les participants ont remercié le Président de la République du Niger, ainsi que le Gouvernement et le peuple nigériens, d'avoir accueilli la neuvième session du Forum et ont salué leur chaleureuse hospitalité. Ils ont également exprimé leur gratitude pour les dispositions prises afin de permettre la participation en personne et en ligne à la session et pour avoir veillé à ce que les personnes en situation de handicap puissent participer pleinement au Forum. Ils ont également remercié la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, le Président du Conseil économique et social, le Secrétaire exécutif par intérim de la Commission économique pour l'Afrique, le Président de la Commission de l'Union africaine et le Président de la Banque africaine de développement pour leur présence et leurs contributions au Forum.

I. Examen et adoption des messages clés et de la Déclaration de Niamey sur l'accélération d'une reprise inclusive et verte après des crises multiples et la mise en œuvre intégrale et intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine [point 10 de l'ordre du jour]

67. Le Forum régional a demandé au secrétariat de soumettre ses messages clés au forum politique de haut niveau par l'intermédiaire du Département des affaires économiques et sociales, au plus tard le xx xxxx 2023. Le Forum régional a demandé au Président (à la Présidente) de présenter ses messages clés au forum politique de haut niveau sous les auspices du Conseil économique et social à sa réunion prévue à New York du 10 au 14 juillet 2023, pendant la séance consacrée aux rapports des forums régionaux pour le développement durable.

